

**Bureau du 2 septembre 2002**

**Décision n° B-2002-0772**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **La Duchère - Gestion sociale et urbaine de proximité - Année 2002**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 20 août 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite au cœur des enjeux du contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération lyonnaise, du projet de quartier de la Duchère et du grand projet de ville. Pour le quartier de la Duchère, elle est le moyen d'une réponse collective et concertée des acteurs locaux, collectivités et institutions, aux problématiques spécifiques du quartier, afin d'enrayer le processus de déqualification qui conduit au départ des Duchérois et au manque d'attractivité du quartier vis-à-vis d'habitants potentiels.

L'objet du présent rapport concerne la participation financière de la Communauté urbaine à la gestion sociale et urbaine de la proximité du quartier de la Duchère pour l'année 2002.

Cette démarche se décline suivant la convention-cadre 2001-2003 approuvée par délibération du conseil de Communauté en date du 27 mars 2001 autour des axes suivants qui visent à l'amélioration :

- de la gestion urbaine et du cadre de vie,
- du lien social et du cadre de vie,
- de la sécurité et de la tranquillité des habitants.

La mise en œuvre de ce programme pour l'année 2002 serait la suivante :

**- au titre de l'amélioration du cadre de vie, plusieurs actions sont prévues :**

- . sécurisation des coursives situées au 10° étage de la barre Aotep au Château,
- . requalification des espaces extérieurs de la barre 440 à la Sauvegarde par l'OPAC du Grand Lyon,
- . rénovation des parties communes (travaux de remise en peinture) par l'OPAC du Grand Lyon,
- . nettoyage des murs extérieurs par l'OPAC du Grand Lyon,
- . réfection de l'enrobé du parc de stationnement 230 par l'OPAC du Rhône,
- . fonds de petits travaux sur les espaces extérieurs du quartier.

**- au titre de l'amélioration du lien social dans le quartier :**

il s'agit de soutenir un bailleur (OPAC du Rhône) dans sa démarche de renforcement des liens avec ses locataires afin de les mobiliser sur la vie de leur immeuble.

Pour l'année 2002, dans le cadre du budget développement social urbaine, la Communauté urbaine participe à ces actions pour un montant de 88 080 € nets de taxes.

Les financements seraient répartis, conformément au tableau qui suit :

Actions	Maître d'ouvrage	Coût	ville de Lyon DSU	ville de Lyon autres	Communauté urbaine	Etat	Région	Autres
<b>I. Amélioration du cadre de vie</b>								
Sécurisation des coursives médiateur	Aotep	85 371			27 441		30 490	27 440
requelification des espaces extérieurs immeuble 440	OPAC du Grand Lyon	16 770	5 031			12 196	12 196	11 739
sécurisation des parties communes et collecte sélective		30 490		301 849		42 339		6 098
rénovation des parties communes		503 082				15 245	15 245	158 894
nettoyage murs extérieurs		45 735			15 245	3 508		15 245
réfection de 20 logements CEPRELS pour relogement Sauvegarde/Vergoin		10 525			3 508	3 508		3 509
réfection de 35 logements CEPRELS pour relogement barre 200		76 225				36 125		40 100
réfection de l'enrobé du parc de stationnement 230		138 729				65 748		72 981
réfection de 15 logements CEPRELS action médiation sécurité		27 441			12 196	12 196		3 049
fonds de petits travaux	La Martinière	59 455	19 056			28 178		12 221
surentretien des espaces extérieurs*	ville de Lyon régie de quartier	13 720	6 860			15 245	15 245	6 860
		45 735	15 245			35 520		35 520
		106 560*		35 520 pour mémoire	35 520 pour mémoire			35 520 pour mémoire
<b>II. Amélioration du lien social</b>								
mission d'appui renforcement des liens avec les locataires	OPAC du Rhône	13 720	3 049		3 049	3 049		4 573
<b>total</b>		<b>1 173 558</b>	<b>49 241</b>	<b>337 369</b>	<b>124 400</b>	<b>233 829</b>	<b>30 490</b>	<b>398 229</b>
<b>sous-total de la participation DSU</b>		<b>1 066 998</b>			<b>88 880</b>			

\*pour mémoire, la participation de la Communauté urbaine au surentretien des espaces extérieurs sera financée par le budget de la propreté.

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil en date du 27 mars 2001 et celle n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** le programme de gestion sociale et urbaine de proximité du quartier de la Duchère pour l'année 2002 ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 88 880 €.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participation financière entre les différents partenaires et bailleurs sociaux concernés pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - comptes 657 280, 657 570, 657 370 et 657 540 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,